



Communiqué de Presse
Paris, le 6 novembre 2014

Renforcement du dispositif de mise à l'abri des personnes sans domicile fixe à Paris et en Île-de-France

Afin de permettre aux plus démunis de faire face à l'hiver, l'Etat en Île-de-France est mobilisé sur un double objectif :

- Le renforcement du lien social avec les personnes accueillies et le prolongement de l'accompagnement après la période d'hébergement d'urgence : un diagnostic social sera systématiquement réalisé dans chaque structure de renfort afin de préparer leur accompagnement vers le logement.
- L'adaptation du nombre de places d'accueil en fonction des circonstances et de la tension de la demande exprimée.

Face à l'augmentation des demandes d'hébergement d'urgence à Paris et en Île-de-France, la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris, **renouvelle son dispositif**.

- **En Île-de-France, le nombre de places mobilisables pour l'hiver 2014-2015 s'élève à 2 383 places (hors gymnases) dont 757 places à Paris à compter du 1^{er} novembre 2014.**
- 747 places de renfort continu seront ouvertes dès la 1^{ère} quinzaine de novembre. En ce qui concerne les places en renfort ponctuel, elles ouvriront en fonction des besoins liés aux conditions climatiques.

Le renforcement des capacités d'accueil à Paris a été rendu possible grâce à la mobilisation de nombreux partenaires : Gouverneur militaire de Paris, Région de gendarmerie de Paris, Pôle Emploi, Diocèse de Paris, APHP, La Poste, France Domaine et la Ville de Paris, qui pourrait par ailleurs envisager de mobiliser 7 gymnases, lesquels ouvriraient chacun par roulement pour une durée de 3 semaines, et 1 gymnase de renfort.

Enfin, ce renfort s'ajoute aux 45 000 places mobilisées toute l'année, pour le dispositif d'hébergement des plus démunis par l'Etat (hors demandeurs d'asile).

Par ailleurs, un dispositif d'aide est mis en place avec des équipes mobiles du Samu social (20h – 5h) et un réseau d'associations (Ordre de Malte, Emmaüs ; Aurore, Aux captifs la libération etc...) dans les rues de la Capitale et les bois limitrophes. Des maraudes supplémentaires et équipes de bénévoles viendront renforcer le dispositif en fonction du nombre de signalements et des températures ressenties.

Cette année encore, l'Etat en concertation avec les collectivités et notamment la Ville de Paris, ainsi que les partenaires précédemment cités adaptent les moyens, humains et financiers, consacrés à la prise en charge des personnes sans-abri.

Contacts :

Préfecture de la région Ile-de-France – Service communication

Tél : 01 82 52 40 [25 /pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:25/pref-communication@paris.gouv.fr)